

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Voirie, Espaces Publics et Grands équipements métropolitains

■ Séance du 28 Mars 2019

8854

■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - "Sausset-les-Pins - Aménagement de l'avenue du Général Leclerc, depuis le carrefour de l'Hermitage jusqu'au carrefour du boulevard Audibert."

• Veuillez saisir à partir de la ligne suivante

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence prévoit l'aménagement de l'avenue du Général Leclerc, depuis le carrefour de l'Hermitage, jusqu'au carrefour du boulevard Audibert sur la commune de Sausset-les-Pins.

Le périmètre de l'opération représente environ 670 mètres linéaires, soit une surface à traiter de 10 000 m².

Le projet de voirie envisagé, consiste à mettre la voie en sens unique afin de pouvoir aménager une promenade côté mer avec une emprise adaptée à l'affluence piétonne. Les places de stationnement seront conservées en épis, l'ensemble des revêtements sera remis à neuf.

A cet effet, l'opération d'investissement n°2019 1 012 00 « Sausset-les-Pins - Aménagement de l'avenue du Général Leclerc, depuis le carrefour de l'Hermitage jusqu'au carrefour du boulevard Audibert », pour un montant de 1 000 000 €, inscrite au budget dans le cadre de la première décision modificative de l'année 2019, enregistrée dans l'autorisation de programme 191141BP du programme 14 « Voirie Métropolitaine » de la Métropole doit être créée et affectée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

• Partie Délibéré

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole.
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 26 mars 2019.

Où le rapport ci-dessus,**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

- **Considérant**

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la création et à l'affectation pour un montant total de 1 000 000 € TTC de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;

Délibère**Article 1 :**

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement « Sausset-les-Pins - Aménagement de l'avenue du Général Leclerc, depuis le carrefour de l'Hermitage jusqu'au carrefour du boulevard Audibert » pour un montant de 1 000 000 euros T.T.C rattachée au programme 14 Voirie Métropolitaine Code AP 191141BP

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :

CP 2019 : 70 000 euros TTC

CP 2020 : 930 000 euros TTC

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi que tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

- **Fin du Rapport**

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué

Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC